

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mill dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DEFFIQUER Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Cécile, Mme ORIANDI Claudine, Mme MILLE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme BRADIFFE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Les absents :

Mme COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DELIBERATION N°2019-05-01**OBJET : ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 30 mars 2014, du 21 mai 2014 et du 7 mars 2018, le Conseil Municipal lui a délégué un certain nombre d'attributions.

Conformément à l'Article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit être informé des décisions prises.

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales.

VU le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

PREND acte des décisions municipales suivantes :

DECISION MUNICIPALE N°09/2019

OBJET : GROUPAMA – Remboursement du sinistre survenu sur un véhicule le 10.07.2018

Le chèque d'un montant de 328,32 euros, établi par le GROUPAMA pour le remboursement d'un sinistre survenu le 10 juillet 2018 sur un véhicule Renault, pour un bloc optique gauche, a été mis à l'encaissement.

DECISION MUNICIPALE N°10/2019

OBJET : Contrat de service SP PLUS

VU le contrat de service SP PLUS contracté avec la Caisse d'Épargne en date du 28 septembre 2017 par décision municipale n° 46/2017, pour permettre aux administrés de payer en ligne les factures de cantine et de garderie,

Considérant que suite à la mise en place du prépaiement des services périscolaires et extrascolaires, il convient d'ouvrir temporairement un deuxième environnement d'outil de gestion de caisse (boutique) pour le paiement en ligne,

Vu le projet d'avenant de contrat de service SP PLUS V2 composé des conditions particulières et des conditions générales du service SP PLUS V2,

La commune de VALENCE D'AGEN souscrit un avenant auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées dont l'objet est la fourniture par la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées à la commune de VALENCE D'AGEN :

- d'une plateforme avec deux boutiques permettant la mise en place d'un système de sécurisation des ordres de paiement effectués à distance sur Internet au profit de la commune de VALENCE D'AGEN, désignés sous l'appellation « SP PLUS V2 » ;
- de l'accès à un service d'assistance technique à l'intégration, à la mise en œuvre et à l'exploitation du service SP PLUS,

2019-05-01

- 3 -

Les services optionnels ne sont pas recensés.

Le SERVICE SP PLUS est fourni aux conditions financières suivantes :

	Boutique valencedagen.fr	Boutique logicielcantine.fr
Frais de mise en service	100,00 € HT	0,00 € HT
Abonnement mensuel	0,00 € HT	15,00 € HT
Coût par transaction :		
de 1 à 100 par mois	0,00 € HT	0,00 € HT
de 101 à 500 par mois	0,14 € HT	0,14 € HT
de 501 à 2 000 par mois	0,12 € HT	0,12 € HT
à partir de 2 001 par mois	0,11 € HT	0,11 € HT

La boutique cantine valencedagen.fr est ouverte temporairement afin de faciliter le changement de prestataire pour les services périscolaires et extrascolaires.

La commune de VALENCE D'AGEN adhère au SERVICE SP PLUS pour une durée déterminée d'un an à compter de la date de signature des conditions particulières, cette durée étant renouvelable deux fois par reconduction expresse, selon les modalités indiquées aux conditions générales SP PLUS V2.

DECISION MUNICIPALE N° 11/2019

OBJET : Entretien de divers espaces verts – durée : 3 ans – Marché de service

VU la publication dans un journal d'annonces légales,

Vu la parution sur le site internet de la commune de Valence d'Agen et l'affichage dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville,

L'E.S.A.T Entreprise « Araliers Terres de Garonne » sis 82400 POMMEVIC, est désignée en vue de l'entretien de divers espaces verts sur la commune de Valence d'Agen pour une durée de 3 ans.

Le montant de ce marché de service est arrêté en valeur à : 56 638,98 € H.T pour 3 ans.

2019-05-01

- 4 -

DECISION MUNICIPALE N°12/2019

OBJET : Curage et inspection du réseau d'assainissement eaux pluviales de la commune –
Durée : 3 ans – Marché de service

VU la publication dans un journal d'annonces légales,
VU la parution sur le site internet de la commune de Valence d'Agen et l'affichage dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville,

L'Etablissement Michel WEILL sis lieu dit " Mauzaguols" 82290 MONTBETON, a été désigné en vue des prestations de curage et inspection du réseau assainissement eaux pluviales sur la commune de Valence d'Agen pour une durée de 3 ans.

Le montant de ce marché de service "Accord -cadres à bons de commande" est arrêté en valeur à :

Maximum : 20 000,00 € H.T par an

DECISION MUNICIPALE N°13/2019

OBJET : Curage et inspection du réseau d'assainissement eaux usées de la commune –
Durée : 3 ans - Marché de service

VU la publication dans un journal d'annonces légales,
VU la parution sur le site internet de la commune de Valence d'Agen et l'affichage dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville,

L'Etablissement Michel WEILL sis lieu dit " Mauzaguols" 82290 MONTBETON, a été désigné en vue des prestations de curage et inspection du réseau assainissement eaux usées sur la commune de Valence d'Agen pour une durée de 3 ans.

Le montant de ce marché de service "Accord -cadres à bons de commande" est arrêté en valeur à :

Maximum : 50 000,00 € H.T par an

DECISION MUNICIPALE N°14/2019

OBJET : Renouvellement de la cotisation sur le budget « Animations, culture, événementiel » pour l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai

VU la demande de l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai pour le renouvellement de la cotisation de la commune pour l'année 2019.

La cotisation pour l'année 2019 est renouvelée sur le Budget « Animations, culture, événementiel Valence » à l'association suivante :

- Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai, 11 rue Vauvenargues, 75018 PARIS
Cotisation annuelle.....345,00 euros

2019-05-01

- 5 -

DECISION MUNICIPALE N°15/2019

OBJET : Contrat de maintenance du logiciel Gestion Enfance 3D Ouest et services associés

VU la nécessité de souscrire un contrat de maintenance pour le logiciel « GESTION ENFANCE 3D OUEST »;

Un contrat ayant pour objet la prise en charge de l'entretien et de la maintenance du logiciel « GESTION ENFANCE 3D OUEST » a été souscrit avec la Société 3D OUEST dont le siège social est situé 5 rue de Broglie, 22300 LANNION.

Le montant de la redevance forfaitaire annuelle est de 1 050 € HT décomposée de la manière suivante :

- Maintenance logiciel : 500 € HT,
- Maintenance du portail parents : 325 € HT,
- Maintenance pointage douchette : 150 € HT,
- Maintenance paiement en ligne : 75 € HT.

Le présent contrat est prévu pour une durée de douze mois. Il est renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

DECISION MUNICIPALE N°16/2019

OBJET : Repas servis dans les écoles - Tarifs

Vu la délibération 2019-02-03 en date du 11 février 2019 approuvant la mise en place d'un règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires et notamment sur la restauration scolaire, de préciser le prix des repas commandés hors délais,

Les tarifs suivants sont fixés à compter du 11 mars 2019 :

Repas servis dans les écoles :

Elèves des classes maternelles, élémentaires et employés des écoles.....	2,70 euros
Elèves des classes maternelles, élémentaires et employés des écoles – Commande des repas hors délais.....	4,30 euros
Personnels enseignants.....	5,20 euros

DECISION MUNICIPALE N°17/2019

OBJET : Aliénation d'un véhicule aux établissements DELPOUYS

Considérant l'âge du véhicule, dont la première mise en circulation est le 26 novembre 2001,

Considérant l'offre de reprise du véhicule immatriculé AX-216-HG, en l'état, formulée par Madame Servanne DELPOUYS, gérante des établissements DELPOUYS,

2019-05-01

- 6 -

Le véhicule Renault MASCOTT, immatriculé AX-216-HG, est cédé à Madame Servanne DELPOUYS, gérante des établissements DELPOUYS, n° SIRET 315 386 748 00018, domiciliée 29 avenue de la Gare, 82400 VALENCE D'AGEN.

Le prix de vente est fixé à 550 euros.
Ce bien, totalement amorti, sera sorti de l'inventaire.

DECISION MUNICIPALE N°18/2019

OBJET : Accord cadre - Plantes annuelles tapis fleuris (lot 1), bisannuelles et bulbes (lot 2) et chrysanthèmes (lot 3) pour la commune de Valence d'Agen

VU le vote du budget en date du 13 mars 2019,
Vu la publication sur une plateforme dédiée aux marchés publics,
Vu la parution dans un journal d'annonces légales,
VU la parution sur le site internet de la commune de Valence d'Agen et l'affichage dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville,

La société HORTY FUMEL, sise à « Lascouture », 47500 CONDAT/FUMEL, est désignée pour l'attribution des :

- . LOT 1 : Fournitures de plantes annuelles et tapis fleurs
- . LOT 3 : Fournitures de Chrysanthèmes

La société FANFELLE GAUSSENS, sise 43 rue Eugène Daura, 64110 GELOS est désignée pour l'attribution du :

- . LOT 2 : Fournitures de plantes bisannuelles et bulbes

Le montant annuel de ce marché « accord-cadre à bons de commande » est arrêté on valeur à :

- . LOT 1 - minimum 5 000 € HT / maximum 25 000 € HT
- . LOT 2 - minimum 2 000 € HT / maximum 10 000 € HT
- . LOT 3 - minimum 500 € HT / maximum 5 000 € HT

Le montant de ce marché est signé jusqu'au 31 décembre 2019. Il est reconductible tacitement 3 fois et ne pourra excéder le 31 décembre 2022.

Fait et délibéré en Mairie.
les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Valence d'Agen, le 28 mai 2019



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUÉL, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Étaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Jarine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Pierre, Mme MUSI FWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Madame COMBES Anniez a donné pouvoir à Mme MUSI FWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Florence a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à M. ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBURC-ARBLA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Jarine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOLTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-02**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019 de la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M34,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements,

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1, au budget primitif « Commune » 2019 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes			
Code	Description	Montant	Code	Description	Montant
10412 (041) - 01	Bâtiments et installations	1 700,00	1641 (043) - 01	Emprunts en euros	34 000,00
21138 (21) - 4 - 44	Autres bâtiments publ.	10 000,00	2152 (212) - 01	Installations de voirie	1 700,00
21148 (21) - 8 - 19	Autre mat. et subside	25 000,00	281531 (042) - 01	Revenus d'affectation d.	1 000,00
2153 (21) - 0 - 42	Matériel de bureau et ca	1 000,00			
	Total Dépenses	40 700,00		Total Recettes	40 700,00

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes			
Code	Description	Montant	Code	Description	Montant
022 (022) - 0	Dépenses imprévues	39 000,00			
6682 (042) - 06	Indes. de réaménagement	34 000,00			
6813 (012) - 01	Dot. zus. amrt. des immo. l.	3 000,00			
		0,00			
	Total Dépenses	76 000,00		Total Recettes	76 000,00

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christlane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,

les jours, mois et an quo ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Valence d'Agon, le 28 mai 2019

Le Maire,



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSI FWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIF Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSILEWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. L'CHILYERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent excusé
 Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-03**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – TOURISME**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019 du Tourisme.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des régularisations,

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1, au budget primitif 2019 – Tourisme, équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Code	Description	Code	Description
6066 (611)	Fournitures d'entretien et de pe	706 (79)	Régularisations de services
6069 (611)	Fournitures d'entretien et de pe	718 (77)	Autres produits exceptionnels
61521 (615)	Entretien public		
61528 (615)	Entretien biens mobiliers		
6226 (611)	Honoraires		
	58 500,00		58 500,00
	Total Dépenses		Total Recettes
	58 500,00		58 500,00

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019

La Maire,



Jacques BOLSQUET.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL.

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEYSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUESSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADRELL Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEYSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBOURC-ARZIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-04**OBJET : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil d'examiner ultérieurement des demandes supplémentaires de subventions formulées par les associations, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'examiner les sollicitations présentées ci-après :

- Avenir Valencien Rugby 20 000,00 euros
- Espoir Bouliste – Master les 17 et 23-24 novembre 2019 400,00 euros
- JPA 82 (Jeunesse au Plein Air) 50,00 euros
- Collège J. Rostand – Championnat de France UNSS rugby féminin 400,00 euros
- Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite (achat d'un drapeau) 200,00 euros

Le Conseil Municipal,

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer les subventions correspondantes aux associations désignées ci-dessus ; ces sommes seront prélevées au compte 6574 du Budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, Adjoint, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire,



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Étaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIE Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAI Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE François, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
Mme L'AROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. ECHFYERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
M. LOUDA Didier, absent, excusé
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr Gil Philippe
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DELIBERATION N°2019-05-05**OBJET : CONVENTION DE MECENAT – SOUTIEN FINANCIER**

Faisant suite à des précédentes conventions prises en séance des 7 octobre 2013, 25 juin 2014, 25 mars 2015, 6 avril 2016, 21 juin 2017 et 27 juin 2018, la ville de Valence d'Agen souhaite continuer à apporter son soutien à Monsieur CHEVALLIER, les ruchers de l'apiculteur, demeurant au domaine Garrigue, à Auvillar, qui œuvre pour la sauvegarde de la biodiversité en faveur de l'abeille noire, à savoir l'Apis Mellifera.

A ce titre, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de soutenir financièrement l'action en prêtant 7 ruches pour une somme totale de 2 450 euros HT, soit 2 584,75 euros TTC.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **APPROUVE** les termes de la convention de mécénat au « programme de sauvegarde de la biodiversité en faveur de l'abeille noire » à passer avec Monsieur CHEVALLIER, demeurant à Auvillar,
- **ACCEPTE** de verser la somme de 2 450 euros HT, soit 2 584,75 euros TTC au financement de cette action,
- **DIT** que le montant, de cette aide financière ainsi accordée, sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence, autorise Madame Christiane LE CORRE, première adjointe déléguée, à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,

les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire.



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGLN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGLN

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Lesiens présents :

Mme L. CORRE Christiane, M. MLRILL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Frédéric, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre forment la majorité des membres en exercice.

Etient absentes :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
Mme LAROUSSE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
M. LOUDA Didier, absent, excusé
Mme DUBURC-ARRIA Sylvia a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOLTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DELIBERATION N°2019-05-06**OBJET : ADOPTION DU CONTRAT BOURG-CENTRE**

Considérant que la Région Occitanie, de par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles, a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Considérant que cette nouvelle politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement.

Vu la délibération n°2017-12-12 du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2017 par laquelle la ville de Valence d'Agon a fait acte de pré-candidature.

Considérant qu'un contrat cadre « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » doit être élaboré afin d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes des Deux Rives, le PÉTR Garonne Quercy Gascogne et la Commune de Valence d'Agon en y associant notamment l'Association des Artisans et Commerçants des Deux Rives.

Considérant que la stratégie de développement et de valorisation de la commune s'appuie notamment sur le diagnostic préalable réalisé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) porté par la Communauté de Communes des Deux Rives.

Considérant que la stratégie de développement et de valorisation du territoire de la commune de Valence d'Agon s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Offrir un cadre de vie de qualité.
- Axe stratégique 2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique.
- Axe stratégique 3 : Animer la vie locale et consolider l'offre de services.

Considérant le programme opérationnel pluriannuel 2019-2021 décliné en fiches action présentant des projets prévisionnels.

Vu le contrat cadre figurant en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire.

2019-05-06

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat Bourg-Centre qui fera l'objet d'un examen à la prochaine commission permanente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat « Bourg-Centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée »

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire,



Jacques BOUSQUET

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGLEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUILLI, Maire de VALENCE D'AGLEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LL CORRL Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Jenine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BLISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre (formant la majorité des membres en exercice).

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christine
M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
M. LOUDA Didier, absent, excusé
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Jenine
Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
Mme PERUZZETTO Lucie (excuse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DELIBERATION N°2019-05-07**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX STADE MUNICIPAL**

Dans le cadre de la réhabilitation des installations électriques, il convient de prévoir la réalisation de travaux au stade municipal.

Le coût du projet est estimé à 86 490 €.

Considérant que des subventions peuvent être demandées à la Communauté de Communes des Deux Rives et au Département,

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- APPROUVE ce projet,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	86 490 €	CC2R (40 %)	34 596 €
Tranche 1		Département (12 %)	10 379 €
Armoire générale	30 063 €		
Tranche 2		Autofinancement ou emprunt	41 515 €
Mise en conformité des lignes, éclairage, blocs secours, armoire Divisionnaire	56 427 €		

- SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives et du Conseil Départemental, les subventions relatives aux travaux de réhabilitation des installations électriques,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Guy MERIEL, Adjoint chargé des travaux, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Maire,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agén, le 28 mai 2019

Le Maire,



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE
LE DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEU Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme LUCASSE Marie-Noëlle, M. AUJOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIEU Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
M. LOUDA Didier, absent, excusé
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à M. GIL Philippe
Mme FRUZZELLI Lucie (épouse SGUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DÉLIBÉRATION N°2019-05-08**OBJET : MARCHÉS - TARIFICATION DES DROITS DE PLACE - COMPLÉMENT**

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le conseil municipal a validé le principe d'une grille tarifaire des emplacements, par jour et par mètre linéaire, sur les marchés des mardis et samedis pour les commerçants volants (occasionnels) et pour les commerçants permanents (abonnés), applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Considérant la nécessité de compléter la délibération n°2018-12-11 prise lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2018,

Vu l'avis de la Commission Foires et Marchés, en concertation avec les représentants des commerçants et des commerçants non sédentaires, réunie le 12 mars 2019,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de COMPLETER la délibération n°2018-12-11 en précisant que :

- **La gratuité du 4^{ème} trimestre pour l'année 2019 sera accordée aux commerçants permanents (abonnés)**
- **Le métrage sera limité à 10 m (exceptionnellement au-delà de ces 10 m, le métrage sera gratuit),**

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Ernest LOPES, délégué en charge des marchés, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à leur application.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire,



Jacques BOUSQUET,

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ROUSQUILLI, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique,

Etaient présents :

Mme L. CORRAL Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et accepté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-09**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ADMINISTRATIF AUPRES DE L'ASSOCIATION NOEL EN CIRQUE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la mise à disposition d'un personnel administratif à temps partiel (10 % annualisé) pour une durée de 3 ans, pourrait être réalisée au profit de l'association Noël en Cirque.

Par ailleurs, par courrier, l'agent a donné son accord pour cette mise à disposition. La Commune de Valence d'Agen demeure l'employeur de cet agent et continue d'en gérer la carrière et l'association Noël en Cirque s'engage à reverser la rémunération qui correspond au grade de l'agent.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter les termes de la convention de mise à disposition qui prévoit les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique, qui doit se réunir le 25 juin 2019.

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, sollicité le 13 mai 2019, siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

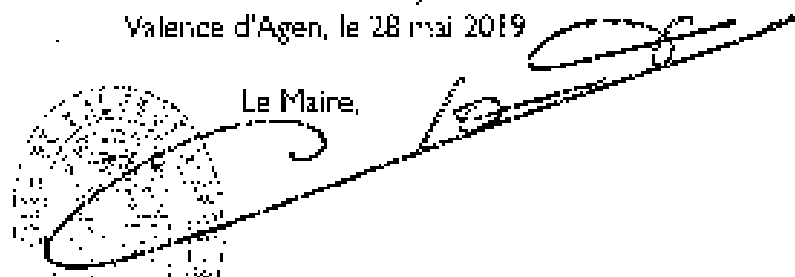
Le Conseil Municipal.

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps partiel (10 % annualisé) au profit de l'association Noël en Cirque, pour une durée de 3 ans, et ce à compter du 1^{er} juillet 2019,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRÉ, première Adjointe Déléguée, à signer la convention à passer avec l'association Noël en Cirque ainsi que tout document conséquence des présentes.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019


Le Maire,
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

Un deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERLEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAI Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOU Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROI Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSELINE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBURG-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DELIBERATION N°2019-05-10**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS**

YU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

YU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité suite à des départs à la retraite et par conséquent une restructuration de certains services il conviendrait de créer des emplois permanents à temps complet et non complet ;

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
20	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Agent d'entretien et de restauration sociale Agent manutentionnaire Agent d'entretien espaces verts Agent d'entretien voirie Gestionnaire Informatique	35h00
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Agent d'accueil et d'entretien camping	17h00
2	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	Agent manutentionnaire Agent d'entretien et de restauration sociale	35h00
1	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Agent administratif avec exercices	35h00
4	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Agent administratif avec exercices ou conception Chargé de communication	35h00
1	Adjoint Territorial d'initiation principal 1 ^{ère} classe	Animateur culturel	35h00

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
2	Agent Spécialisé Principal de 1 ^{re} classe des écoles maternelles	Agent des écoles maternelles	35h00
2	Agent de Maîtrise	Technicien Informatique Chef d'équipe entretien et maintenance scolaire	35h00
1	Agent de Maîtrise Principal	Gestionnaire en aménagement avec expertise	35h00
1	Réfacteur Principal 1 ^{re} classe	Gestionnaire avec expertise et conception	35h00
1	Ingénieur Principal	Responsable services techniques	35h00

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE**, conformément à la réglementation en vigueur, de créer les postes désignés ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe, à accomplir toutes les formalités relatives à ces dossiers et à signer toutes les pièces nécessaires à leur application.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an qua ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Valence d'Agén, le 28 mai 2019



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUILL, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiana, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSI FWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. SUISSON Jean-Luc, Mme SROUOT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formaat la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSI FWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Françoise a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiana
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excuse
 Mme DUBOURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-11**OBJET : CREATION DE 4 POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer 4 postes dans les conditions ci-après.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec les organismes prescripteurs et du contrat de travail à durée déterminée, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de créer 4 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences».

- PRECISE que le contrat d'accompagnement sera renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures minimum par semaine.

2019-05-11

- 3 -

- *DIT* que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à accomplir toutes les formalités relatives à ces dossiers et à signer toutes les pièces nécessaires à leur application.

Fait et délibéré en Maire,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019


Le Maire,
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTEL-SARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANINI Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michaël, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DEBECQUE Patrick, Mme MUSLLWYSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Clotilde, Mme MERIF Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLLWYSKI Suzanne
Mme LAROUSSINIE Françoise a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. ECHEVERRIA François a donné pouvoir à Mr ZANINI Daniel
M. LOUDA Didier absent excusé
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme CHARLÉNTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-12**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DECLARATION D'INTERET GENERAL ET
AUTORISATION DE TRAVAUX – PROGRAMME PLURIANNUEL DE
GESTION 2018 – 2022 DES COURS D'EAU ET LEURS MILIEUX ASSOCIÉS
DES BASSINS VERSANTS DE LA SAUDEZE, DU NEGUEVILLE, DU
SIRECH, DU BRAGUEL ET DU RIBET**

Par arrêté préfectoral n°82.2019.04.26.001 du 26 avril 2019, une enquête publique, sollicitée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives, pour le lancement d'une procédure de déclaration d'intérêt général dans le cadre de l'autorisation environnementale et au titre de la loi sur l'eau, des travaux relevant du programme pluriannuel de gestion 2018-2022 des cours d'eau et leurs milieux associés des bassins versants de la Saudeze, du Négueville, du Sirech, du Braguel et du Ribet, a été prévue.

La procédure de publicité par voie d'affichage a été effectuée aux emplacements habituels d'affichage municipal 8 jours avant la date de son ouverture et ce pendant toute la durée de cette enquête.

De plus, par courrier en date du 3 mai 2019, Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne a informé Monsieur le Maire que le Conseil Municipal devait se prononcer et donner son avis sur cette demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête.

L'enquête publique se déroulera du 15 mai au 14 juin 2019 inclus. Un registre d'enquête est en Mairie afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur celui-ci aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le public, pourra par ailleurs, dans les mêmes délais, consulter le dossier d'enquête sur le site internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne et y adresser ses observations en utilisant le bouton « Réagir à cet article » : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-KPE>.

Il pourra également adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante : enqueterpublique@tarn-et-garonne.gouv.fr, lesquelles seront consultables sur le site Internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 2 avril 2019, Monsieur Marty a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour assurer notamment des permanences le mercredi 15 mai et le vendredi 14 juin 2019 en Mairie à Valenoc d'Agon.

Le Conseil Municipal.

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

2019-05-12

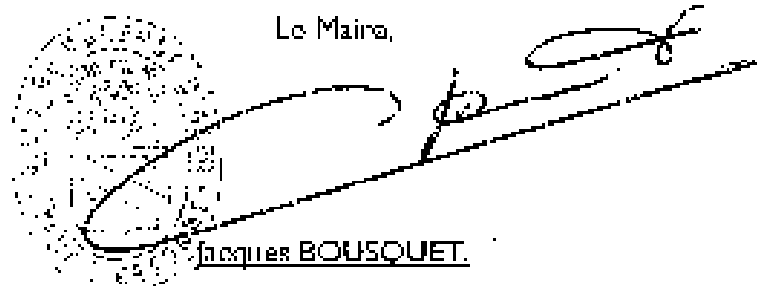
- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE un avis favorable à la déclaration d'intérêt général dans le cadre de l'autorisation environnementale et au titre de la loi sur l'eau, des travaux relevant du programme pluriannuel de gestion 2018-2022 des cours d'eau et leurs milieux associés des bassins versants de la Saudèze, du Nèguevieille, du Sirech, du Braguel et du Ribat,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à cette procédure.**

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire,



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL.

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DEBELCOUL Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Charles, Mme ORLANDI Caudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme FRASSELLI Magali, M. BALDASSARE Pierre forment la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBURG-ARZIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERLUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

.. 2 ..

DELIBERATION N°2019-05-13**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC L'ESPOIR BOULISTE VALENCIEN**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en raison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations.

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal,


Où, l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec l'Espoir Bouliste Valencienn, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEU Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIEU François, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaiant absents :

Mrsdame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
Mme LAROUSSE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
M. LOUDA Didier, absent, excusé
Mme DUBURC-ARBIA Sylve a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
Mme IRLUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absence, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-14**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC LE PETANQUE CLUB VALENCIEN**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en maison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations.

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec le Pétaque Club Valencienn, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agén, le 28 mai 2019

Le Maire,



Jacques BOUSQUET,

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de L'ARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi n° 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaienc présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrice, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIKOÏ Anne, Mme LOUAIN Sara, M. LOPEZ Lucie, Mme PIADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre forment la majorité des membres en exercice.

Etaienc absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSE-NIL Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBURO-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-15**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC LE BRIDGE CLUB**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en raison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations,

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec le Bridge club, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire,



Jacques BOUSSQUET.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etai^{ent} présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Frédéric, Mme MUSLLYWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MÉRIL Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SROU Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. MARLE COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLLYWSKI Suzanne
Mme LAROUSSINIE Françoise a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. ECHEVERRIA Françoise a donné pouvoir à M. ZANIN Daniel
M. LOUDA Didier, absent, excusé
Mme DUBURG-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-16**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC
YALENCE D'AGEN ACCUEIL**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en raison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations.

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

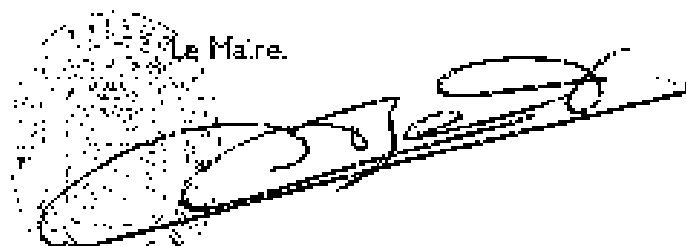
- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec Valence d'Agen Accueil, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire.

Bernard GROUSSOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'un deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, également convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN,

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Jarine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme FRADELE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
Mme LAROUSSINIF Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. ECHEVERRIA François a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
M. LOUDA Didier, absent, excusé
Mme DUBURG-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Jarine
Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
Mme PIRUZZETTO Lucio (épouse SOUTON), absence, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-17**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC LE CERCLE PHILATELIQUE DES DEUX RIVES**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en raison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations.

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

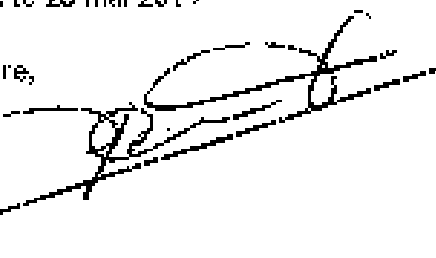
- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec le Cercle Philatélique des deux rives, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 28 mai 2019

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de L'ARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques SOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN,

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Étaient présents :

Mme LE CORRE Christlane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BEARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Annie, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre (formant la majorité des membres en exercice).

Étaient absents :

Mme COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christlane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBURC-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BEARET Janine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-18**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC LE VALENCE ROLLER SPORTS**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en raison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations,

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec le Valence Roller Sports, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,

les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 28 mai 2019



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSIŁYŃSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIF Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSIŁYŃSKI Suzanne
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
M. LOUDA Didier, absent, excusé
Mme DUBURC-ARNA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseil ers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019.05.19**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DES HANDICAPES DES RIVES VALENCIENNES**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en raison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations.

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal,

Qui l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec l'association des Handicapés des Rives Valenciennes, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Valence d'Agon, le 28 mai 2019

Le Maire.

Jacques BOUSQUE.

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de L'ARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTEL SARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Jarine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Norlle, M. ALRIGI Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, Mme PRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre forment la majorité des membres en exercice.

Etaiant absents :

Mme COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
 Mme LAROISSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBURG-ARBIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Jarine
 Mme CHARPENTIER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PFRUZZE (O Lucie (épouse SOUTON), absente, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-20**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC L'AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DES DEUX RIVES**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en raison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations.

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal.

Où, l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole des Deux Rives, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 28 mai 2019



Le Maire,


Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT du TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 14 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Étaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. MERIEL Guy, M. GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUF Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, M. BUISSON Jean-Luc, Mme SIROT Anne, Mme LOUAN Sandra, M. LOFFS Ernest, Mme FRADELLE Magali, M. BALDASSARE Pierre formant à majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Madame COMBES Annie a donné pouvoir à Mme MUSLEWSKI Suzanne
 Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
 M. ECHEVERRIA Francis a donné pouvoir à Mr ZANIN Daniel
 M. LOUDA Didier, absent, excusé
 Mme DUBUIC-ARRIA Sylvie a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
 Mme CHARPENTER Stéphanie a donné pouvoir à Mr GIL Philippe
 Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOLTON), absent, excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. BALDASSARE Pierre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 a été lu et adopté à l'unanimité.

Le présent délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2 -

DELIBERATION N°2019-05-21**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PASSER AVEC
VALENCE LINE DANCE**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour des conventions de mise à disposition de locaux, en raison, pour certaines, de modification des surfaces utilisées par les associations.

Considérant que lesdites conventions sont renouvelables tous les ans, par tacite reconduction et qu'elles sont liées à la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux, à passer avec l'association Valence Line Dance, pour leur permettre d'exercer leur activité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé de la Vie Associative, à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,

les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agon, le 28 mai 2019



Le Maire,

Jacques BOUSQUEL